

# JEUNES FRANCOPHONES SANS FRONTIÈRES

Projet de groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie  
*Vers un groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la francophonie :  
cristalliser le rêve en action*

Mémoire présenté à

Son Excellence la Très Honorable Michaëlle JEAN

Rédigé et parrainé par Samuel SAMSON, président administratif

Le 11 décembre 2015

## TABLE DES MATIÈRES

MOT D'INTRODUCTION.....	3
I. OBJECTIF.....	7
II. PRÉCÉDENTS .....	9
A. L'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la science et la culture (UNESCO).....	9
B. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH)/ONU-Habitat.....	10
C. La Commission canadienne pour l'UNESCO.....	11
D. Les Comités consultatifs de citoyens du Service correctionnel du Canada .....	12
E. Le Conseil consultatif des jeunes d'Haïti.....	12
III. RÉFLEXION MENÉE.....	14
IV. PROPOSITION.....	16
A. Compétence du Comité.....	17
B. Définition de la personne « jeune ».....	17
C. Taille du Comité .....	19
D. Mandat des membres du Comité .....	19
E. Composition et sélection des membres du Comité .....	20
F. Fonctionnement du Comité .....	22
F. Coûts .....	25
CONCLUSION.....	29
ANNEXE : Mémoire Cap sur le futur.....	30

## MOT D'INTRODUCTION

Québec, le 11 décembre 2015

**Son Excellence la Très Honorable Michaëlle Jean,  
Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie**

Organisation internationale de la Francophonie  
19-21, avenue Bosquet  
75007 Paris  
FRANCE

*C.C.*

**Madame Audrey Delacroix,  
Conseillère personnelle de la Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la  
Francophonie**

Organisation internationale de la Francophonie  
19-21, avenue Bosquet  
75007 Paris  
FRANCE

Excellence,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous remets, par la présente, un nouveau mémoire détaillé faisant suite au projet que je vous avais proposé en juillet dernier, à l'occasion du second Forum mondial de la langue française (Liège, 2015), au nom de *Jeunes francophones sans frontières* – association que j'ai cofondé et préside.

Le dépôt de ce mémoire intervenait alors au terme d'une odyssée amorcée trois ans plus tôt, dans la foulée du premier Forum mondial de la langue française (Québec 2012), où l'initiative librement et inopinément entreprise par un groupe de jeunes participants à l'effet de coaliser l'ensemble des jeunes présents au Forum autour de l'idée rassembleuse de la proclamation d'une *Déclaration des jeunes francophones et francophiles* s'était cristallisée à travers la formation d'une association, sous la forme d'une organisation non-gouvernementale, chargée d'assurer le suivi des éléments soulevés dans cette déclaration. *Jeunes francophones sans frontières* poursuivra ainsi, à travers un démarchage auprès d'autres organisations et

personnalités de la Francophonie et aux plus hautes instances, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et son secrétaire général d'alors, S.E. Monsieur Abdou Diouf, le dessein de voir le souffle des revendications légitimes des jeunes – notamment en matière de Libre circulation dans l'espace francophone ; d'éducation et de formation en français ; de francisation et « francophilisation » de l'univers numérique et de diversité culturelle – trouver échos dans le cadre institutionnel, structurel et décisionnel de la Francophonie.

Ainsi, dans la mesure où les personnes âgées de 30 ans et moins représentaient en 2012, 52 % de la population de la planète selon l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)<sup>1</sup>, où cette proportion s'élèverait vraisemblablement à plus de 60 % parmi les pays membres de l'OIF<sup>2</sup> et où l'arrivée de nouvelles générations s'inscrit en symbiose à l'émergence de nouveaux paradigmes bouleversant le paysage mondial et présidant à l'émergence d'un monde nouveau - que l'on souhaite meilleur et porteur des germes de ce bonheur auquel tous aspirent - il nous est apparu raisonnable, mais encore idéal de proposer l'opportunité devenue cardinale de la création d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'OIF. En canalisant les aspirations d'une jeunesse en marche pour bâtir l'avenir et en réinvestissant ces aspirations dans une vision porteuse pour monde, la mise en place d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'OIF consoliderait les principes défendus et les objectifs promus depuis le dévoilement de la *Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022* annoncée au Sommet de la Francophonie de Dakar (2015), tout en se révélant complémentaire à la *Plateforme jeunesse* [rassemblant plusieurs organismes *jeunes*] inaugurée à la même occasion. La mise en place d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'OIF concrétiserait, en outre, votre vœu d'inclusion et de participation des jeunes, formé depuis votre installation à titre de Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie et sans cesse martelé depuis. Le projet de groupe consultatif jeunesse au sein de la Francophonie s'inscrirait concomitamment, enfin, à la vocation soutenue par la Résolution 2250 du 9 décembre 2015 du Conseil de sécurité des Nations unies pour l'inclusion des jeunes dans les mécanismes décisionnels de façon à faire reculer les

---

<sup>1</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, « Statistiques sur la jeunesse », < <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-radio-day-2013/statistics-on-youth/> >, 19 juillet 2015.

<sup>2</sup> Selon les renseignements statistiques de l'Organisation internationale de la Francophonie.

extrémismes conduisant inexorablement aux terrorismes et à bâtir une paix réellement durable, propre à favoriser le développement humain et je cite ;

[exhortant] les États Membres à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions et dispositifs locaux, nationaux, régionaux et internationaux de prévention, et de règlement des conflits, y compris ceux qui luttent contre l'extrémisme violent, qui peut faire le lit du terrorisme et à envisager s'il y a lieu de mettre en place des mécanismes internes associant véritablement les jeunes aux processus de paix et au règlement des différends.

Et

[demandant] à tous les acteurs concernés, y compris lorsqu'ils négocient ou mettent en œuvre des accords de paix, d'y associer les jeunes et de tenir compte de leurs vues selon qu'il convient, sachant que la marginalisation de la jeunesse est préjudiciable à l'établissement d'une paix durable dans toutes les sociétés [...].<sup>3</sup>

Plus objectivement, c'est une voix officielle et formelle pour les près d'un demi-milliard de jeunes de 35 ans et moins de l'espace francophone qu'offrirait l'opportunité d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'OIF<sup>4</sup>. Ses membres seraient ainsi la voix d'une nouvelle génération. Une nouvelle génération qui, confrontée au spectre quotidien de défis contemporains mondialisés et ne connaissant plus de frontières – donc commandant l'urgence d'une convergence commune au chapitre de la solution d'une vision unique, fraternelle et solidaire - mais qui comme ses prédécesseurs, n'aspire fondamentalement qu'à une chose : le bonheur ; un bonheur accessible par l'épanouissement personnel et le développement humain. Un bonheur auquel peut contribuer la communion des institutions internationales et qui situerait l'OIF en tant que chef de file mondial au chapitre de la jeunesse.

À travers la perspective de sa vision, fondée sur des repères et une pensée forgés à la source des nouveaux paradigmes qui sont ceux de notre monde contemporain, instillés par le souffle de la mondialisation, de la révolution technologique et de la réalité de défis et d'enjeux qui ne connaissent plus de frontières, de son rêve d'une humanité renouvelée dans la fraternité et de son expérience d'une planète en plein bouleversement et de la révolution de notre civilisation, la jeunesse d'aujourd'hui et de demain détient les clés d'un éclairage nouveau qui ne saura que

---

<sup>3</sup> Conseil de Sécurité des Nations Unies, *Résolution 2250*, adoptée le 9 décembre 2015.

<sup>4</sup> Nombre dégagé de la statistique de jeunes de 30 ans et moins représentant 60 % de la population des pays membres et observateurs de la Francophonie, appliquée à la population totale des pays membres et observateurs de la Francophonie et raisonnablement arrondie afin d'y inclure la proportion des personnes âgées entre 30 et 35 ans, au sein de ce même espace.

profiter à la réflexion du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie pour contribuer à dessiner les contours d'une vision d'avenir et ainsi nourrir le ferment des jalons du monde de demain, le monde que nous souhaitons et que nous voulons. Un monde où l'action épouse le rêve. Ce rêve d'une fraternité humaine renouvelée, porteuse d'un développement humain augmenté et présidant à l'issue de notre quête universelle de bonheur.

C'est donc dans ce contexte, Excellence, que vous trouverez dans ce mémoire le produit d'une réflexion approfondie et synthétisée, à l'issue d'une consultation élargie à près de 1 500 jeunes meneurs des quatre coins de la Francophonie. Vous y trouverez ainsi la proposition de la forme de groupe consultatif jeunesse que j'estime la mieux à même, au terme de cette réflexion, de répondre aux impératifs d'efficacité, d'efficience, de représentativité et de conformité aux objectifs poursuivis par ce projet.

En mon nom personnel et en celui de ces millions de jeunes francophones vous accordant la confiance de leur avenir, de leurs rêves et de leurs ambitions ; je vous prie d'agréer, Excellence, l'hommage de mon plus profond respect et le vœux d'une prière commune pour une Francophonie au cœur des solutions pour le monde de demain.

**Samuel Samson**

Président administratif, Jeunes francophones sans frontières  
Rédacteur et promoteur, projet de groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie

2101, rue Richer  
Québec (Québec) G1V 1P7  
CANADA

1 (418) 683-9776  
1 (418) 262-7397

[ssamson@samuelsamson.org](mailto:ssamson@samuelsamson.org)  
[www.samuelsamson.org](http://www.samuelsamson.org)

Note : Dans le cadre du présent mémoire le masculin est utilisé pour alléger le texte de ce mémoire, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.

## I. OBJECTIF

La création d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) permettra l'inclusion des jeunes, représentant une masse critique de plus de la moitié de la population à l'échelle de la planète, mais encore plus parmi les pays membres et observateurs de l'OIF.

Si l'OIF, à l'instar d'autres institutions internationales, se révèle une créature des États sous l'égide desquels elle opère et incidemment, résulte d'une indéniable volonté politique sous-tendue par le principe de souveraineté des États, il appert que la tangibilité des objectifs poursuivis par l'Organisation commande une adhésion et une participation soutenue de la société civile.

Puisque la jeunesse – tant les 30 ans et moins que les 35 ans et moins – peuvent s'assimiler au terreau d'un avenir garant de la pérennité de la Francophonie, l'inclusion des jeunes à la mission, aux actions et aux réalisations de l'OIF se révèle névralgique.

En ce sens, plusieurs actions peuvent être ou pourraient être entreprises par les États membres, de façon à stimuler la participation de la société civile dans une complémentarité d'intervention touchant les jeunes en les invitant à façonner le visage de la société de demain et des politiques publiques qui en poseront les jalons. Il s'agit d'ailleurs de l'invitation à laquelle exhorte la Résolution 2250 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 9 décembre 2015. Cependant, face à des défis uniques et mondialisés comme ceux des changements climatiques, de la révolution technologique, d'une économie intégrée et du rayonnement du français à titre de langue de communication internationale ; seule des solutions tout aussi uniques et mondialisées pourront soutenir une réponse durable, efficace et efficiente.

La création d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie offrira une voix à la jeunesse francophone, dans une dynamique anationale, en lui permettant de contribuer à bâtir, à étayer et à raffiner la vision de l'OIF, à travers l'opportunité d'une plateforme représentative des divers horizons et réalités de la société civile et de la

jeunesse francophone et à l'aune de recommandations et de propositions optionnelles et facultatives relatives aux orientations déterminées par le Secrétaire général de l'OIF ou occasionnellement de libre initiative. Les recommandations et les propositions du Groupe consultatif jeunesse seront non-obligatoires et permettront d'approfondir la réflexion du Secrétaire général de l'OIF et des États membres, dans un esprit de complémentarité.

La mise en place d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'OIF permettra d'améliorer l'adhésion de la jeunesse à la Francophonie, de stimuler l'engagement civique des jeunes, d'instiller une dynamique de cohésion intergénérationnelle dans les activités de l'OIF, d'inscrire le projet de la Francophonie dans une démarche constructive de pérennité et aspirant à communier au développement humain augmenté souhaité pour le monde de demain et de tirer profit du levier d'innovation que représentent les nouvelles générations et les chefs de file émergents.

En outre, la création d'un groupe consultatif jeunesse pourrait contribuer à l'atteinte des cibles jeunesse de l'OIF dévoilées dans le cadre de la *Stratégie jeunesse 2015-2022*, tout en répondant aux vœux formés par une résolution déterminée de la Secrétaire générale en fonction, à l'effet d'engager un dynamisme plus soutenu des jeunes au sein de la Francophonie ; mais aussi en effectuant le virage qui leur permettra de prendre part à l'édifice d'un monde meilleur, pétri par des valeurs humanistes communes, contribuant à un développement humain augmenté et où l'action peut épouser le rêve.



## II. PRÉCÉDENTS

Plusieurs organisations nationales ou internationales relevant une certaine parenté avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) ont imaginé et mis en place diverses formules intégrant le produit de la réflexion, de la consultation et/ou de concertation des jeunes.

Au nombre de celles-ci, les modèles particuliers de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH), de la Commission canadienne pour l'UNESCO, du Groupe de consultation du Service correctionnel du Canada et du Groupe consultatif des jeunes d'Haïti présentent des singularités caractéristiques dans des contextes relevant certaines similitudes avec l'OIF et qui, nous étant apparus les plus pertinents au regard de l'objectif d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie et représentatifs de la diversité des modèles retrouvés dans le monde, seront retenues aux fins du présent mémoire.

### A. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

À des fins d'inclusion, de cohérence et d'optimisation, l'action de l'UNESCO auprès des nouvelles générations est soumise au prisme de la vision des jeunes, dans le cadre de l'édition annuelle du *Forum des jeunes de l'UNESCO*, réunissant chaque mois d'octobre, à Paris (France), environ 500 jeunes participants issus de délégations formées par les pays membres et dont le processus de sélection est laissé à la discrétion des autorités de chaque État membre qui soutient financièrement la participation de ses ressortissants. Chaque année, les jeunes délégués discutent d'une sélection de thèmes orientée par le Secrétariat général [de l'UNESCO] en fonction des objectifs ciblés en prévision du dépôt de la politique jeunesse de l'UNESCO qui, à l'issue du Forum et suite à l'intégration des recommandations des jeunes participants au Forum, est portée à l'attention de l'Assemblée générale de l'UNESCO. Par ailleurs, de façon concurrente, les organisateurs du Forum mettent en place une plateforme web où les jeunes de partout dans le monde peuvent discuter, échanger, puis alimenter les discussions qui ont cours dans le cadre du Forum des jeunes de l'UNESCO.

Aussi, il est bon de noter que si l'Organisation des Nations Unies définit les « jeunes » comme étant les personnes âgées de 15 à 24 ans – à l'exception de certains programmes mis en place par le Secrétariat général ou certaines résolutions adoptées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité - l'UNESCO, partant que « *l'expérience d' " être jeune " varie énormément d'un pays à l'autre, et que la " jeunesse " constitue un groupe hétérogène en constante évolution* »<sup>5</sup> privilégie pour sa part une définition moins étanche et plus perméable aux modulations de contexte et faisant généralement varier cette définition de 0 à 35 ans, voire éventuellement davantage.

## B. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (PNUEH)/ONU-Habitat

Pour sa part, afin de maximiser l'inclusion des jeunes à sa gouvernance, le PNUEH a conçu le *Programme jeunesse*, visant à incorporer la perspective des nouvelles générations aux enjeux et défis liés au mandat de l'Organisation.

Le Programme jeunesse du PNUEH recrute ainsi, pour un mandat de deux ans, un certain nombre de jeunes, selon des critères comprenant des considérations de représentation territoriale et un processus de sélection défini et administré par le secrétariat de l'agence.

Une fois recrutés et intégrés au Programme jeunesse, les jeunes sélectionnés sont délégués aux frais du PNUEH (*per diem* inclus) dans un nombre impressionnant de conférences internationales au terme de chacune desquelles les jeunes membres du programme doivent faire rapport au PNUEH en formulant des recommandations.

---

<sup>5</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, « À propos du programme sur la jeunesse », < <http://www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/youth/about-youth/>>, 10 décembre 2015.

Le travail des jeunes membres du Programme jeunesse du PNUEH se déploie en étroite relation avec le secrétariat du PNUEH et une partie du travail se déroule à distance par le truchement du médium de la Toile et d'outils numériques.

### C. La Commission canadienne pour l'UNESCO

La Commission canadienne pour l'UNESCO est un programme du Conseil des Arts du Canada, une société de la Couronne fédérale canadienne, chargée d'établir des liens entre les Canadiens et l'UNESCO. Il s'agit notamment de l'organisme mandaté afin de mettre en œuvre les initiatives de l'UNESCO au Canada et d'en assurer la promotion.

Afin de pourvoir à sa mission, la Commission canadienne pour l'UNESCO s'est adjoint du Groupe consultatif jeunesse de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Le mandat du Groupe consultatif jeunesse est de « *s'assurer de l'engagement soutenu des jeunes dans les activités de la Commission* » et d'aider « [...] *à identifier les enjeux et les préoccupations des jeunes dans leur communauté et [formuler] des recommandations.* »<sup>6</sup> À cette fin, les membres s'impliquent en continue auprès de la Commission et se réunissent physiquement à quelques reprises dans l'année ; ils tissent des liens entre différents organismes et regroupements jeunesse et la Commission et participent à certaines activités de l'UNESCO

Au nombre de 26, les membres du Groupe consultatif jeunesse de la Commission canadienne pour l'UNESCO sont âgés de 18 à 30 ans et sont sélectionnés selon des critères visant la représentation de la diversité de la société canadienne, en fonction de la province ou du territoire de résidence, des communautés de langues officielles (en situation minoritaire et majoritaire), des communautés autochtones et métisses, des communautés issues de l'immigration, des minorités diverses, des profils et des domaines d'horizons professionnels, etc. Les dépenses associées au programme (frais et per diem

---

<sup>6</sup> COMMISSION CANADIENNE DE L'UNESCO, *Groupe consultatif jeunesse : I-Rôles et fonctions, II-Pistes d'action*, Ottawa: Commission canadienne de l'UNESCO, 2010.

des membres du Groupe consultatif jeunesse) sont défrayées par la Commission canadienne pour l'UNESCO et sont donc d'allocation publique. Enfin, les membres de la délégation canadienne au Forum jeunesse de l'UNESCO sont cooptés parmi les membres du Groupe consultatif jeunesse de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

#### D. Les Comités consultatifs de citoyens du Service correctionnel du Canada

Ouvert à toute personne se sentant interpellée parmi la société civile canadienne, les Comités consultatifs de citoyens du Service correctionnel du Canada opèrent dans un souci d'amélioration et une optique de transparence des Services correctionnels du Canada. La structure globale des comités est formée de comités locaux élus, dont les présidents sont appelés à siéger au sein de comités régionaux, dont les présidents sont eux-mêmes appelés à participer à des comités provinciaux. Un comité national réunit les dirigeants de chacun des comités provinciaux.

La structure des comités consultatifs de citoyens du Service correctionnel du Canada, à travers ses divers organes, remplit son mandat en rencontrant les détenus des pénitenciers fédéraux dans un cadre spécifique supervisé par le Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Parallèlement, les comités rencontrent également les dirigeants des services correctionnels et enquêtent de façon continue sur des thématiques liées au Service correctionnel du Canada, à la demande du Ministre.

#### E. Le Conseil consultatif des jeunes d'Haïti

Le Conseil consultatif des jeunes d'Haïti a la particularité d'être le fruit de l'initiative d'un consortium d'organisations non-gouvernementales, avec le concours d'organisations internationales et du gouvernement haïtien. Il réunit 20 jeunes meneurs âgés de 15 à 25 ans, élus pour un mandat de cinq ans, selon une procédure quelque peu ambiguë et devant être ressortissants d'un pays francophone. La mission du Conseil consultatif des jeunes d'Haïti est de « s'exprimer sur le travail des organisations non-gouvernementales au niveau départemental dans un cadre d'interaction mutuelle », de «

fournir aux organisations les points de vue des jeunes sur leur travail y compris la programmation, la bonne marche, le plaidoyer et les méthodes de campagne » et d' « être actifs dans la conception, la livraison, le suivi et l'évaluation des projets communautaires que l'Etat et les ONG entreprennent et qui sont en rapport avec les enfants et jeunes. »<sup>7</sup> Les rencontres du Conseil consultatif ont lieu à forte fréquence, selon l'ordre du jour proposé par sa présidence, s'assortissent de consultations populaires auprès des jeunes, y compris des enfants et débouchent sur des recommandations formulées à l'intention des organisations non-gouvernementales, des organisations internationales, des autres coopérants et du gouvernement haïtien. Le fonctionnement de l'organisation est régi par des statuts constitutifs relativement rigides, mais précisément définis.

---

<sup>7</sup> Pierre ADELIN, *Conseil consultatif des jeunes*, Port-au-Prince: Somos, 2015.

### III. RÉFLEXION MENÉE

Du 10 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2015, une consultation aura été menée par Samuel Samson, au nom de *Jeunes francophones sans frontières*, auprès d'environ 1 500 jeunes francophones (1 489), impliqués dans leur milieu et engagés à dessiner les contours du monde de demain, par le leadership et le conductorat qui les démarquent souvent dans leur communauté et dans leur domaine respectif. Ces jeunes sont des étudiants ou des jeunes professionnels issus de tous les horizons de la société civile. Ils viennent d'Europe, du Moyen-Orient, du Maghreb et de tous les pays d'Afrique francophone, quand ils ne viennent pas d'Océanie, du Canada, d'Haïti ou de pays non francophones. L'hémisphère asiatique, à l'exception du Moyen-Orient, aura toutefois été sous-représenté des consultations, en carence de la capacité humaine et relationnelle de rejoindre des personnes issues de ce continent qui auraient pu y participer. La plupart sont à la tête d'organisations coalisant les jeunes ou posant les jalons de l'avant-garde du futur. Ces jeunes étant des meneurs, ils sont à la tête de réseaux réunissant de plusieurs centaines à plusieurs milliers de jeunes qui leur ont donné la légitimité de s'exprimer en leur nom et portant donc le nombre de jeunes indirectement consultés dans le cadre de cette réflexion, à approximativement près de 5 millions.

Concrètement, la consultation se sera effectuée par rencontres tenues au recours à l'outil numérique *Skype* et par téléphone ou par courriels et réponses transmis par messagerie électronique.

Aux fins de réflexion, les répondants – mis au parfum des contours du projet, de ses fins et objectifs préliminaires - auront été consultés sur les questions suivantes :

- Recueillir leur opinion et leur intérêt quant à la possibilité d'un éventuel groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Cibler précisément les objectifs et compétences de ce groupe ;
- Vers quelle forme devrait tendre la structure de ce groupe :

- Davantage un laboratoire d'idées (think-tank) approfondissant la réflexion du Secrétaire général de l'OIF ?
- Davantage une structure plus formelle et institutionnalisée au sein des instances de l'OIF ?
- Davantage une plateforme très informelle, occasionnelle et ouverte à d'autres organisations déjà existantes ?
- Une autre forme ?
- La procédure et le fonctionnement éventuels d'un futur groupe consultatif jeunesse, les enjeux de représentativité, d'inclusion et d'exclusion, d'ouverture aux personnes issues de pays non francophones, etc.
- Les précédents d'initiatives analogues dans les organisations dites « sœurs » de l'OIF ;
  - Comment se structurent, s'organisent et se déploient ces groupes ?
  - Comment interagissent-ils en symbiose avec leur organisation ?

La proposition contenue dans ce mémoire intervient après synthèse, intégration et réinvestissement des contenus de cette réflexion.

#### IV. PROPOSITION

Dans l'optique de pourvoir à la réalisation du projet énoncé à la section « objectif » du présent mémoire, il est proposé d'entériner l'adoption d'un groupe consultatif jeunesse institutionnalisé sous la forme d'un comité restreint, dans le cadre de la structure organisationnelle de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

En effet, l'aval de cette avenue se révèle, au lustre de notre réflexion, la mieux à même de se solder par des effets concrets, permis par un instrument efficient et de loin le plus efficace, face à l'ampleur de l'objectif proposé. Le travail en comité restreint permettra une synergie optimale au sein du groupe, de discerner plus aisément des consensus et d'œuvrer en symbiose aux desseins du Secrétaire général de l'OIF. Afin de traduire une véritable voix pour la jeunesse francophone, ce comité restreint se devra toutefois d'être représentatif des réalités, des préoccupations et des défis de la jeunesse francophone.

L'expérience des précédents aura révélé l'efficacité plus grande des groupes plus restreints, formels et évoluant de façon concomitante et conjointe à la secrétairerie ou à la direction de l'organisme et ce, malgré des coûts individuels habituellement plus élevés, mais une économie de coûts pour l'ensemble du programme.

Par ailleurs, la possibilité d'un Forum de vaste amplitude réunissant des délégations jeunes représentant les États membres de l'OIF à l'image du Forum des jeunes de l'UNESCO est écarté d'emblée, ce modèle présentant d'abord des coûts trop élevés ; ensuite une inefficacité fonctionnelle de par un trop grand nombre de participants et une composition diffuse et aléatoire déconcentrée au sein des États ; puis rivaliserait avec d'autres entreprises à grand déploiement ayant d'ores et déjà cours dans la Francophonie, comme le Forum mondial de la langue française, le Parlement francophone des Jeunes ou encore la Plateforme des réseaux internationaux de la jeunesse francophone, sans toutefois conduire aux objectifs spécifiques ciblés par le projet d'un groupe consultatif jeunesse intégré au sein de l'OIF.



## A. Compétence du Comité

Il est recommandé que la compétence du Comité étende son empire à tout enjeu de nature sociale, économique, politique et environnementale touchant à la jeunesse, pouvant affecter les droits de la jeunesse et préoccupant au regard des aspirations des nouvelles générations, en particulier dans les pays membres et observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie.

La compétence du Comité n'est pas contraignante et vise à élargir, enrichir, nourrir et diversifier la réflexion du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, à l'aune de la singularité d'une perspective jeune, nouvelle et néo-générationnelle et dans une dynamique à la fois proactive, par l'initiative de propositions et réactive, par la réponse à une demande formulée ou une réflexion amorcée par le Secrétaire général. Dans la foulée des objectifs poursuivis par la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, proclamée à l'issue de la XV<sup>e</sup> Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, la compétence du Comité renforce l'inclusion des jeunes dans la structure des processus décisionnels au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, dans un souci de complémentarité aux structures institutionnelles existantes.

## B. Définition de la personne « jeune »

Aux fins de circonscription de l'étendue de la compétence du Comité, il est aussi recommandé de définir une personne « jeune » comme étant celle âgée de 35 ans et moins, inclusivement – soit de 0 [exclusivement] à 35 ans [inclusivement].

À ce chapitre, l'Organisation des Nations Unies définit le jeune comme une personne âgée de 15 à 24 ans, alors que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture module sa définition de la jeunesse au cas et selon les enjeux en cause. Pour leur part, les gouvernements nationaux et les organisations non-gouvernementales retiennent diverses définitions qui peuvent inclure ou non les enfants et

les adolescents, les mineurs et les majeurs légaux et qui font généralement osciller la limite supérieure de leur définition entre 25, 30 et 35 ans, voire parfois 40 ans. L'OIF, pour sa part, n'a pas arrêté de définition temporelle de la jeunesse, privilégiant tantôt l'horizon de la vingtaine (15 à 30 ans (exclus.)), comme dans le cadre des statistiques relevées dans le cadre de la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022) et tantôt, la bordure de la mi-trentaine (35 ans (inclus.)), comme dans le cadre du Forum mondial de la langue française et de la plupart des activités de l'axe de l'engagement citoyen). À cet effet, il est également possible de dégager deux tendances distinctes, soit l'une dans les pays plus industrialisés, qui tend à une définition de la jeunesse plus exclusive où cessent d'être considérées *personnes jeunes* les individus âgés de plus de 25 ou 30 ans et une autre dans les pays du Sud, plus inclusive du titre de personne jeune, où celui-ci s'entend généralement jusqu'à l'âge de 35 ans inclusivement. C'est particulièrement le cas en Afrique, où l'Union africaine et les pays qui en sont membres, définissent le « jeune » comme étant la personne âgée de 15 à 35 ans.

Ceci étant, dans une optique d'inclusion, il est recommandé de définir la personne jeune, aux fins de l'étendue de la compétence du Comité, comme étant celle âgée de moins de 35 ans. Les Africains ayant participé à la consultation en vue de la réalisation de ce mémoire, ont d'ailleurs relevé que dans les pays du Sud, l'engagement et la participation citoyenne était habituellement plus tardif que dans les pays du Nord. Alors que l'Afrique pourrait représenter jusqu'à 80 % des effectifs francophones à l'horizon 2050, il nous est apparu légitime de prêter une oreille attentive et plus sensible à cet argument.

Aussi, puisque la matrice nodale sous-tendant le principe du projet de groupe consultatif jeunesse auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie s'inscrit dans une dynamique générationnelle, constructive et participative des jeunes à l'édifice du monde de demain, en contribuant à forger les jalons du futur d'une jeunesse qui a soif de son avenir, il est recommandé d'inclure les enfants et les adolescents à la compétence du Comité, puisque les réalités sociales, économiques environnementales et politiques rencontrées par ceux-ci se couchent dans un même paradigme. Il s'agit enfin, en terme de

classes d'âge, de la durée approximative d'une génération, d'un point de vue sociologique ; la génération pouvant se définir comme étant « un cercle assez étroit d'individus qui, malgré la diversité des autres facteurs entrant en ligne de compte, sont reliés en un tout homogène par le fait qu'ils dépendent des mêmes grands événements et changements survenus durant leur période de réceptivité. »<sup>8</sup>

Finalement, aux fins spécifiques de l'éligibilité et de la sélection des membres du Comité, il est recommandé d'établir que les membres doivent être âgés entre 18 et 35 ans. La limite inférieure de 18 ans se justifie par une concordance de maturité ayant incité la majorité des pays membres de l'OIF à surseoir la majorité civile à cet âge, dont le pays où siège l'Organisation, à savoir la République française.

#### C. Taille du Comité

Il est recommandé de fixer le nombre de membres du Comité entre 12 et 25 membres. Le seuil minimal de 12 nous est apparu essentiel afin de tirer profit de la grande diversité de compétences et géographique de la Francophonie. Dans une optique de représentativité, ce nombre pourrait être élargi jusqu'à 25, mais au-delà, les risques de cacophonie, d'inefficacité et de non-efficience sont élevés.

Dans la même veine, il est également proposé d'inaugurer le Comité avec un nombre resserré de membre qui pourrait être élargi au fur et à mesure, en fonction des progrès des travaux du Comité, des besoins et des opportunités de candidatures.

#### D. Mandat des membres du Comité

Les membres du Comité sont nommés par le Cabinet du Secrétaire général de l'OIF pour contribuer aux travaux du Comité, dans une dynamique constructive et un contexte de collégialité, de fraternité et de complémentarité.

---

<sup>8</sup> Wilhelm Dilthey, *Le Monde de l'esprit*, T.1. Histoire des sciences humaines, Paris, Aubier-Montaigne, 1947, p. 42, cité par Laurent Cantamessi, *Génération paumée [archive]*, causeur.fr, 3 juin 2014.

Chaque membre est nommé au Comité pour un mandat de trois ans renouvelable, à compter de sa nomination. S'il y a lieu, le mandat d'un membre du Comité est toutefois écourté à la date de son trente-sixième anniversaire. Une durée de mandat de trois ans semble en effet la mieux à même de concilier les impératifs de cohérence, de continuité et de renouvellement des effectifs au sein du Comité.

Un membre du Comité peut être congédié sous avis du Secrétaire général, au motif de manquement grave à l'éthique ou si, pour une raison motivée, il perd la confiance du Secrétaire général.

Un membre du Comité peut demander à mettre fin à ses fonctions, en indiquant par lettre de démission son intention à cet effet au Secrétaire général et en notifiant le Président du Comité par copie conforme du courrier. La démission n'est effective qu'à la sanction du Secrétaire général.

#### E. Composition et sélection des membres du Comité

Il est recommandé de ne pas contingenter le Comité à des critères de composition prédéterminés qui ne seraient que par trop limitatifs et pourraient générer un effet de « pétrification » en immobilisant le progrès des travaux du Comité, à l'exception d'une pondération assurant une représentativité de base et pouvant orienter la définition de critères plus élargis.

En ce sens, il est recommandé que le processus de sélection des membres soit laissé aux soins du Cabinet du Secrétaire général de l'OIF qui devrait privilégier une formule souple en évaluant chaque candidature pour la plus-value qu'elle peut représenter en elle-même, par rapport à la composition conséquente du Comité. Dans cette optique, il est recommandé une formule de recrutement qui soit à la fois passive et active, dans la mesure où des personnes intéressées seraient en tout temps invitées à soumettre leur candidature en vue d'un recrutement pour le Comité, en transmettant leur dossier via le

site web de l'OIF et pourraient éventuellement être sélectionnées selon la qualité de leur dossier, la capacité du Comité à accepter de nouveaux membres et du facteur de diversification du Comité. En outre, le Cabinet du Secrétaire général de l'OIF à son initiative ou sous recommandation du Comité lui-même, pourrait ponctuellement inviter certaines personnes s'étant démarquées de façon exceptionnelle dans leur milieu et pouvant représenter un atout pour la composition du Comité, à s'y joindre.

Synthèse des recommandations relatives à la composition et à la sélection des membres du Comité et seuils de pondération de représentativité recommandés :

- 12 à 25 membres âgés entre 18 et 35 ans, sélectionnés de façon active ou passive par le Cabinet du Secrétaire générale, pour un mandat de 3 ans renouvelable – La pondération de seuils minimaux suivants doit être doublée à compter de 24 membres inclusivement ou plus.
  - Dont au moins une personne d'Afrique centrale ;
  - Dont au moins une personne d'Afrique de l'Ouest ;
  - Dont au moins une personne d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient ;
  - Dont au moins une personne de l'hémisphère américain ;
  - Dont au moins un Européen ;
  - Dont au moins une personne d'un pays d'Asie ou d'Océanie, à l'exception du Moyen-Orient ;
  - Dont au moins une personne issue d'un pays observateur ou non-membre de l'Organisation internationale de la Francophonie ;
  - Dont un représentant de la Plateforme jeunesse de la Francophonie ;
  - Membres issus des différents horizons de la société civile, de façon à susciter une complémentarité des compétences et des expériences au sein du comité (art et culture, sciences humaines et sociales, sciences naturelles et technologies, santé et sports, philosophie, entrepreneuriat, engagement social, éducation, etc.).
  - Afin de promouvoir le principe fondamental d'égalité des sexes et d'asseoir ce principe en tant que levier de changement et de

développement exemplaire pour le monde contemporain, mais aussi de vecteur d'enrichissement, il est recommandé de fixer un paramètre de représentativité en fonction de l'égalité des sexes, de façon à ce qu'au moins 40 % des membres du Comité soient de sexe féminin et 40 % de sexe masculin.

- Mode de sélection :
  - Passif : Sur invitation spéciale du Cabinet du Secrétaire général de l'OIF à son initiative personnelle ou sur recommandation du Comité.
  - Actif : Concours de recrutement où les candidats sont invités en tout temps à déposer leur dossier de candidature sur un portail en ligne. Une banque de candidats est ainsi formée et le Cabinet du Secrétaire général peut ainsi recruter annuellement de nouveaux membres du comité, à une période déterminée, pour pallier aux départs ou consolider la complémentarité et la diversité du Comité.
  - Le membre du Comité représentant la Plateforme jeunesse de la Francophonie est élu parmi les membres de la Plateforme.

## F. Fonctionnement du Comité

Il est recommandé que le fonctionnement du Comité soit régi par un statut ou un règlement constituant.

Si l'avenue d'un comité formel régi par un règlement constituant a été privilégié, il n'en demeure pas moins, qu'une certaine souplesse dans le déroulement des activités du Comité soit à privilégier, afin d'en maximiser le bon fonctionnement et l'atteinte de ses objectifs. En ce sens, il est recommandé que tous les membres jouissent d'un statut égal, puissent proposer des recommandations et amener des propositions à leur initiative dans le cadre des travaux du Comité. Néanmoins, afin d'optimiser l'efficacité du Comité, il est recommandé que soient nommés un président, un vice-président et un secrétaire.

Le président détermine l'ordre du jour de chaque réunion en fonction des objectifs que lui a indiqués le Secrétaire général de l'OIF. Il peut amender l'ordre du jour et ajouter des points à traiter à son initiative, s'il le juge opportun et dans l'intérêt de la mission et des progrès des travaux du Comité. Le président orchestre le plan de travail annuel du Comité. Il organise les travaux du Comité en-dehors des réunions. Le président assure la cohésion du groupe et le lien entre le Comité qu'il représente auprès du Secrétaire général. Au Comité, il est le dernier à voter et en situation d'égalité, il a pouvoir de trancher. En l'absence du Secrétaire, il peut nommer, d'office, un secrétaire remplaçant. Il est proposé un mandat de deux ans pour la présidence, renouvelable.

Le vice-président assiste le président dans la conduite de ses fonctions. Le Président peut également lui déléguer sporadiquement ou ponctuellement certaines de ses fonctions par procuration. En cas d'absence ou de vacance de la présidence, le vice-président assure les fonctions habituellement assumées par la présidence, y compris, s'il y a lieu, jusqu'à la nomination d'un nouveau Président. Pour la vice-présidence, il est également proposé un mandat de un an et demi ou de deux ans et demi, renouvelable, afin de réduire le risque d'interférences avec l'échéance du mandat régulier du président et qui pourrait avoir pour effet de perturber ou de déstabiliser la bonne marche des travaux du Comité.

Le secrétaire est responsable de l'application des règles procédurales au sein du Comité, y compris lors des réunions et en-dehors de celles-ci. C'est lui qui, à la demande du Président ou du Secrétaire général, convoque les réunions ordinaires et extraordinaires et assure les communications régulières parmi les membres du Comité.

Il est également recommandé que le fonctionnement du Comité s'organise de façon à ce que soient tenues une à deux réunions ordinaires par année, au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie. Les réunions sont l'occasion de traiter les points à l'ordre du jour, de débattre et d'échanger sur enjeux soulevés par le Secrétaire général de l'OIF et le Président du Comité, de même que les points d'intérêt amenés par les autres membres du Comité, aux fins de recommandations adressées au Secrétaire

général. Les réunions sont également l'occasion de planifier conjointement les travaux annuels du Comité en cellules individuelles ou en sous-groupes, dont le plan de travail annuel du Comité, notamment aux fins de réalisation de mémoires, d'avis ou d'autres projets. Tous les membres du Comité doivent être convoqués à une réunion. Le quorum des réunions ordinaires correspond à la majorité des membres du Comité (50 % + 1) et la présence du Président ou du Vice-président du Comité. Le quorum d'une réunion extraordinaire est décrété par le Secrétaire général de l'OIF et doit inclure la présence du Président ou du Vice-président du Comité. Le Comité s'exprime à la majorité absolue des membres présents aux réunions ou à l'extérieur d'une réunion, à la majorité absolue des membres y ayant formellement et matériellement consenti.

En dehors des réunions ordinaires, les travaux du Comité, selon le plan de travail déterminé par le Président, de concert avec les autres membres du Comité, se poursuivent à distance, selon les mandats particuliers investis par ou confiés aux différents membres du Comité ; des séances de travail communes et des rencontres de travail et de suivis ont lieu par le truchement d'outils numériques tels que ceux offerts par les sociétés *Skype*, *Facebook* (groupe secret), *Google* et autres. Il y a également recours aux services de nuages numériques afin de faciliter le travail de groupe et le partage de documents et d'informations. Dans le cadre de leur mandat, du Plan de travail annuel ou de l'organisation des travaux en-dehors des réunions ordinaires, les membres du Comité peuvent être appelés à être chargés de mission, notamment afin de rencontrer des représentants jeunes, des organisations, des associations et d'autres personnes ou groupes intéressés par la jeunesse, en lien avec leur situation géographique ou leur profil ou leur mandat particuliers au sein du Comité. Les membres du Comité ainsi appelés à mandats dans le cadre de missions particulières font rapport au Président du Comité qui en communique le contenu au Secrétaire pour partage aux autres membres du Comité.

Exceptionnellement, des réunions extraordinaires peuvent être convoquées à la demande expresse du Secrétaire général de l'OIF, s'il en pressent le besoin et en juge l'utilité. S'il l'estime nécessaire, le Président du Comité peut demander au Secrétaire



général de décréter, à sa discrétion, la tenue d'une réunion extraordinaire pour des motifs préalablement justifiés.

Il est aussi recommandé que sur une base annuelle, une tournée estivale soit organisée dans une ou plusieurs régions ciblées de la Francophonie, de façon à ce que des représentants du Comité, mandatés à cette fin, puissent aller à la rencontre des jeunes dans leurs communautés pour ainsi prendre acte et communier à leurs préoccupations, à leurs aspirations et à leurs propositions.

Dans ce même ordre d'idée, il est recommandé de mettre en place une plateforme web, liée aux travaux du Comité, de façon à ce que tous les jeunes puissent alimenter les progrès des travaux du Comité en adressant leurs propositions et en formulant leurs avis divers.

#### G. Coûts

Il apparaît hasardeux, à cette étape, de projeter un estimé des coûts exhaustifs que pourrait représenter l'implantation du Comité au sein de l'OIF. En revanche, le budget relatif à l'implantation du Comité devrait être modéré, puisque les membres du Comité ne seront pas rémunérés pour leur mandat et que la structure interne du Comité devrait suffire à assurer bénévolement son fonctionnement. Comme seul le Président assurera le lien continu entre le Comité et le Cabinet du Secrétaire général, des gains pourront être engrangés au chapitre des coûts de transaction marginaux. Il est aussi recommandé que la permanence des fonctions administratives se rattachant au Comité, néanmoins externes à celui-ci, soit absorbée par le personnel de l'Organisation internationale de la Francophonie et du Cabinet du Secrétaire général, en l'indexant et l'intégrant à la liste ou aux listes de tâches de certains employés, qui verraient ainsi l'habilitation de leurs fonctions élargie à cet effet, de façon toutefois négligeable. L'utilisation de ressources numériques et électroniques, pour la plupart gratuites ou peu dispendieuses et le travail à distance devraient aussi contribuer à un bas maintien des coûts.

En revanche, le budget relatif à la mise en place et à la maintenance du Comité devra tenir compte des frais de déplacements, de l'allocation de *per diem* pour les membres du Comité et de remboursements de dépenses dans le cadre de leurs fonctions dont il est recommandé que l'OIF assume les coûts. Ces derniers coûts incluent les dépenses engagées dans le cadre des réunions ordinaires, de la tournée annuelle et s'il y a lieu, des réunions extraordinaires et des missions dont pourraient ponctuellement être chargés des membres du Comité. Un comité plus restreint se traduit ainsi par des économies d'échelles, alors qu'un comité élargi se traduit par une augmentation des coûts, qui demeurent, dans tous les cas très substantiellement moins élevés que dans les autres types de formules. Le budget devra également comprendre les frais relatifs à la construction et l'exploitation d'une plateforme web pour le Comité et d'autres frais à des fins communicationnelles : graphisme, capsules vidéos, édition des travaux du Comité, etc. Enfin, le budget devra englober les frais, la promotion et la logistique d'organisation des réunions (au siège de l'OIF) et de la tournée annuelle pour laquelle il est recommandé d'exploiter autant que possible les possibilités d'association et de collaboration avec des acteurs locaux, à plus forte raison les gouvernements locaux et les partenaires institutionnels et autres actuels de l'OIF.

Les retombées économiques directes suivant la mise en place d'un groupe consultatif jeunesse au sein de l'OIF demeurent pour le moment insaisissables. Toutefois, il est possible d'anticiper de nombreuses et fécondes retombées indirectes, puisque le Comité permettra à l'OIF d'ajuster son action en phase aux aspirations, aux nouveaux paradigmes et aux mouvements jeunesse de telle façon que la portée de l'action déployée par l'OIF, en particulier auprès des jeunes, ne pourra qu'en être décuplée et dégager ainsi de généreux effets multiplicateurs. En inscrivant son projet dans l'édifice pérenne du monde de demain que souhaitent et peuvent les jeunes en tant que leviers du changement et acteurs de demain, l'OIF transmuera son leadership en gouvernance d'avant-garde, vecteur d'un avenir plus serein, plus juste et où l'action peut épouser le rêve. Les retombées économiques de la mise en place du Comité peuvent être difficilement calculables, donc quantifiables ; mais en contribuant à configurer l'action de l'OIF en symbiose au projet de la jeunesse pour l'avenir qu'elle souhaite s'offrir, l'apport de l'OIF

au développement humain, se traduisant entre autres par la croissance économique, n'en sera qu'accru. De même, comme les personnes âgées de 35 ans et moins représentent une masse critique de plus de 60 % de la population de la Francophonie, l'action concertée de l'OIF, notamment dans le contexte de sa personnalité juridique de droit international et d'institution coalisant les intérêts de ses États membres, pourra prendre vie et racine, puis se concrétiser plus viscéralement et durablement au sein de la société civile des pays membres et partant, se réverbérer en échos retentissant auprès de la classe politique pour finalement consolider l'espace francophone et ouvrir la porte à une convergence plus forte des initiatives, du développement humain et d'un espace économique francophone.

Finalement, le financement du Comité pourrait être pourvu par l'OIF à même un prélèvement à son budget annuel de fonctionnement ou appliqué aux programmes spéciaux ou à la jeunesse. L'opportunité d'une enveloppe budgétaire nouvelle créée à cette fin et pourvue de fonds supplémentaires collectés auprès des États et de dons d'organismes et de sociétés privés pourrait également être envisagée, mais impliquerait un processus complexe et pouvant laisser planer le spectre d'influences indues inférées au Comité et à son ordre du jour.

Par contre, il est recommandé, dans le cadre spécifique de l'organisation de la tournée estivale du Comité, tenue sur une base annuelle, d'impliquer les États hôtes, de façon à considérer une contribution matérielle de ces derniers à la Tournée.

Enfin, il a été songé, dans le cadre de la réflexion ayant précédé la rédaction de ce mémoire, notamment trois autres avenues qui auraient permis une couverture des coûts essentiellement extérieure à l'OIF ; soit celle d'une souscription financière directe d'États finançant leurs ressortissants membres du Comité ; soit celle d'un autofinancement des membres du Comité à même leurs ressources financières personnelles ; soit celle d'un Comité opérant exclusivement à distance par le truchement de médias numériques. Ces possibilités ont toutefois été exclues. Dans le premier cas, l'option aurait altéré l'indépendance du Comité par rapport aux États membres (en l'occurrence, l'État d'origine d'un membre du Comité et l'ensemble du Comité vis-à-vis d'un groupe restreint

d'États comptant des ressortissants membres) et aurait attenté sinon effacé, le caractère universel du Comité mandaté à des fins de conseil auprès du Secrétaire général de l'OIF en sa qualité de voix de la jeunesse, plutôt que de jeunes voix des États membres. La seconde option a également été écartée, puisqu'elle aurait eu pour conséquence de réserver l'accès au Comité à une certaine élite économiquement privilégiée, une option mixte aurait aussi été inéquitable, pour les mêmes raisons de fond. La troisième option aurait pour sa part résulté en une absence de synergie et en une forme trop diffuse de groupe consultatif jeunesse pour la poursuite du mandat du Comité, l'exécution de sa compétence et la réalisation de ses objectifs et ce, bien que le fonctionnement interne du Comité doive impérativement et absolument inclure une vaste part de travail à distance et en cellule individuelle ou par sous-groupe, à l'aide d'outils numériques.

## CONCLUSION

La mise en place d'un comité restreint et formel, tel que proposé dans la section Proposition du présent mémoire, se révèle vraisemblablement l'avenue la plus appropriée afin de rencontrer les objectifs poursuivis par le projet de Groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la francophonie afin d'agir à titre conseil auprès du Secrétaire général de l'OIF. Ces objectifs sont par ailleurs névralgiques à l'aube d'un XXI<sup>e</sup> siècle et à l'orée d'un III<sup>e</sup> millénaire où se profilent des défis mondialisés, commandant l'urgence de solutions communes permises par une réunion fraternelle de l'humanité, une inclusion et une mobilisation des jeunes en tant que leviers de changement, pour qu'ensemble nous puissions édifier l'avenir, pour qu'ensemble nous puissions bâtir un monde où l'action épouse le rêve.

ANNEXE AU MÉMOIRE

Vers un groupe consultatif jeunesse au sein de l'Organisation internationale de la francophonie :  
cristalliser le rêve en action

*Cap sur l'avenir : une jeunesse névralgique*

JEUNES FRANCOPHONES SANS FRONTIÈRES

Deuxième Forum mondial de la langue française – Liège 2015

Cap sur l'avenir : une jeunesse névralgique

Mémoire succinct présenté à

Son Excellence la Très Honorable Michaëlle JEAN

Rédigé et parrainé par Samuel SAMSON, président administratif

Le 20 juin 2015

## TABLE DES MATIÈRES

MOT D'INTRODUCTION.....	3
PRÉSENTATION .....	5
PROPOSITION SPÉCIFIQUE À L'OCCASION DU SECOND FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	7
ANNEXES .....	9
A. Déclaration des jeunes francophones et francophiles – Québec 2012.....	10
B. Statuts Jeunes francophones sans frontières .....	13
C. Manifeste du 20 mars 2013 .....	25
D. Liste des membres – Jeunes francophones sans frontières .....	28



## MOT D'INTRODUCTION

Québec, le 19 juillet 2015

**Son Excellence la Très Honorable Michaëlle Jean,  
Secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie**

Organisation internationale de la Francophonie  
19-21, avenue Bosquet  
75007 Paris  
FRANCE

Excellence,

C'est avec enthousiasme que nous vous livrons, par la présente, un mémoire succinct, synthétisant la démarche poursuivie par *Jeunes francophones sans frontières*, depuis la première impulsion de notre jeune mouvement, à l'occasion du premier Forum mondial de la langue française de Québec, en 2012 et où vous aviez été une témoin privilégié des premiers balbutiements de la confluence de nos forces par le truchement de la *Déclaration des jeunes francophones et francophiles*, librement proclamée à l'issue de la cérémonie de clôture de cet événement.

Trois ans après cette première déclaration, notre mouvement, né d'une initiative impromptue et fort de l'appui volontaire de plus de plus de 1 200 personnes, a pris la forme d'une organisation formellement immatriculée, quoique encore naissante et ayant eu déjà quelques échanges auprès de l'Organisation internationale de la francophonie dont vous tenez désormais les rênes, afin d'assurer un démarchage à la faveur des objectifs précédemment énoncés dans le cadre de la Déclaration de Québec.

Partageant depuis toujours votre foi en la jeunesse, nous avons accueilli avec grand intérêt votre nomination à titre de secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie, en novembre dernier et c'est sans prétention que nous soumettons à votre attention le présent mémoire, relevant en son terme un projet qui nous est cher et que nous aimerions vous proposer à l'occasion de ce second Forum mondial de la langue française ; soit celui d'un groupe

consultatif jeunesse qui saurait porter la voix d'une jeunesse nourrie par la fougue de ses aspirations.

Nous tenons par ailleurs à vous réitérer notre plus ardent désir à collaborer avec votre organisation, que ce soit dans la création du groupe consultatif jeunesse précité ou encore pour toute autre entreprise qui contribuerait à la réalisation des objectifs que nous poursuivons.

En vous assurant de notre impérissable soutien, nous vous prions d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'hommage de notre plus profond respect.

*Au nom de Jeunes francophones sans frontières,*

**Samuel Samson, président administratif**

2101, rue Richer  
Québec (Québec) G1V 1P7  
CANADA

1 (418) 683-9776

1 (418) 262-7397

[ssamson@samuelsamson.org](mailto:ssamson@samuelsamson.org)

[www.samuelsamson.org](http://www.samuelsamson.org)

## PRÉSENTATION

Le 2 juillet 2012, s'inaugurait, à Québec, la première édition du Forum mondial de la langue française, ayant pour trame de fond une réflexion portant sur l' « avenir de la langue française », réflexion dont le coup d'envoi sera éloquent par le secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie d'alors, Son Excellence Monsieur Abdou Diouf lors de la cérémonie d'ouverture, à travers une invitation lancée aux jeunes, à l'effet de prendre activement part au changement.

Prestement, un groupe d'une dizaine de jeunes participants issus des quatre coins de la francosphère, jusque là inconnus les uns des autres, se coaliseront autour de cette sentence comme quoi « le silence n'est pas une option ».

En marge des activités de la programmation officielle du Forum, ces jeunes se réuniront pour procéder à un travail commun de concertation et de rédaction d'une déclaration jeunesse, pour laquelle ils recueilleront le soutien et l'appui d'une majorité de jeunes participants au Forum et qui sera officiellement proclamée à l'occasion d'une lecture publique, lors de la cérémonie de clôture du Forum. Cette déclaration, qui sera formellement connue, dans sa forme longue, sous le vocable *Déclaration des jeunes francophones et francophiles – Québec 2012*, se déploiera essentiellement sur quatre axes, soit respectivement la libre circulation dans l'espace francophone ; l'éducation et la formation en français, la francisation et la « francophilisation » de l'univers numérique ; la diversité culturelle. Il s'agissait par ailleurs d'un exercice sans précédent en Francophonie et à plus juste titre, considérant l'inclusion d'une jeunesse francophile issue de pays non-membres de l'Organisation internationale de la francophonie, mais ayant néanmoins le français en partage, dans un contexte où toute langue ne saurait connaître, à strictement parler, de frontière géopolitique.

Embrassés par une indéfectible volonté de changement, une soixantaine de participants au Forum parmi les signataires, appuyés par plus de 1 200 autres personnes, se mobiliseront afin de procéder à la formation d'un comité de suivi, succédant au comité de rédaction initial ; un comité qui se transmuera bientôt en organisation non-gouvernementale avec la fondation de *Jeunes*

*francophones sans frontières*, en 2014, immatriculée dans la province de Québec, au Canada et dont l'énoncé de mission s'articulera essentiellement de façon à assurer un démarchage soutenu auprès des autorités de l'Organisation internationale de la Francophonie, des États membres, des autres acteurs de la gouvernance internationale et de la société civile francophone et francophile, de façon à promouvoir l'essence de la *Déclaration des jeunes francophones et francophiles* de Québec et à concrétiser ses objectifs.

## PROPOSITION SPÉCIFIQUE À L'OCCASION DU SECOND FORUM MONDIAL DE LA LANGUE FRANÇAISE

En 2012, l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) estimait que les jeunes de moins de trente ans représentaient plus de la moitié de la population mondiale<sup>9</sup>, une réalité d'autant plus prégnante au sein de la Francophonie, alors que le continent africain, où les jeunes de moins de 15 ans représentaient 41,0 % de la population africaine en 2009<sup>10</sup>, rassemblait 54,7 des effectifs francophones en 2014<sup>11</sup> et pourrait augmenter sa part relative jusqu'à 85,0 % des locuteurs de français dans le monde, en 2050<sup>12</sup>. La jeunesse, dont les modalités de reconnaissance varient habituellement entre les 35 ans et moins ou les 30 ans et moins, réunit une masse critique des populations mondiale et francophone.

Considérant la maxime selon laquelle l'union fait la force, *Jeunes francophones sans frontières* aspire ainsi à une convergence des idées, de la passion et des préoccupations des jeunes d'aujourd'hui, pour bâtir un monde meilleur, pavant la voie à la recherche du bonheur, permise par le développement humain auxquels aspirent tous les êtres humains dans leur individualité, mais aussi, dans leur somme, toutes les sociétés.

Alors que le présent incarne la résultante du passé forgeant les jalons du futur, *Jeunes francophones sans frontières* estime l'inclusion des jeunes dans les processus décisionnels de la gouvernance névralgique à l'édifice d'un avenir porteur et prometteur, cristallisant les aspirations d'une jeunesse animée par la soif inextinguible d'un monde où l'action se fait sœur du rêve.

En ce sens, nous communiions au cap tenu par l'actuelle secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence la Très Honorable Michaëlle Jean, qui lors d'une allocution prononcée le 11 juin dernier devant la Société des relations internationales de Québec (SORIQ), reconnaissait les jeunes en tant que vecteurs de stabilité et de paix, soulignant à cet effet le rôle

---

<sup>9</sup> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE, « Statistiques sur la jeunesse », < <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/world-radio-day-2013/statistics-on-youth/> >, 19 juillet 2015.

<sup>10</sup> « Un milliard d'Africains ! », dans *Jeune Afrique*, n° 2550, du 22 au 28 novembre 2009, p. 24-31

<sup>11</sup> ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, « Estimation des francophones », < <http://www.francophonie.org/Estimation-des-francophones.html> >, 19 juillet 2015.

<sup>12</sup> *Ibid.*

nodal de l'éducation, la nécessité de convertir une coopération multilatérale en coopération multipartenariale et le fait que la francophonie doit également transiger par la francophilie.

À la croisée des thèmes des premier et second Forums mondiaux de la langue française, *Jeunes francophones sans frontières* propose de mettre de l'avant la créativité des jeunes pour assurer l'avenir de la langue française, en tant que vecteur utile d'un système de pensée singulier à travers lequel peut rayonner une pluralité d'esprits, à l'aune d'un contexte positivement mondialisé, mais tendant vers une hégémonie culturelle pouvant compromettre la diversité par la confrontation de laquelle peut émaner les solutions à des enjeux tout aussi globalisés qui ne sauraient véritablement s'entendre d'une voix unique.

Pour ce faire, nous recommandons à l'Organisation internationale de la francophonie, la création d'un groupe consultatif jeunesse permanent auprès de son secrétariat général, de façon à participer activement au processus de gouvernance et à fournir un avis périodique sur des enjeux déterminants et promettant d'affecter une conjoncture dont la jeunesse d'aujourd'hui sera l'héritière et ce, notamment en matière de libre-circulation dans l'espace francophone ; l'éducation et la formation en français, la francisation et la « francophilisation » de l'univers numérique ; la diversité culturelle.

## ANNEXES

ANNEXE A

Déclaration des jeunes francophones et francophiles – Québec 2012



***Réponse à l'appel lancé par Son Excellence Monsieur Abdou Diouf,  
Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de la Francophonie.***

À toutes les personnes ayant en commun l'usage, la connaissance ou l'amour de la langue française ;

Aux Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage ;

Avec l'intime conviction de représenter la jeunesse francophone et francophile mondiale, nous, forces émergentes réunies à Québec à l'occasion du premier Forum mondial de la langue française, aspirons à une fraternité francophone tangible et durable.

Dans cette optique, nous vous présentons le sens que recèle pour nous l'avenir en français.

Conscients des enjeux socioculturels, économiques et géopolitiques contemporains, nous ressentons la responsabilité d'ajouter nos voix à celles qui revendiquent déjà l'attention des instances nationales et internationales sur les quatre (4) défis suivants qui nous préoccupent :

- 1) Libre circulation dans l'espace francophone ;
- 2) Education et formation en Français ;
- 3) Francisation et « francophilisation » de l'univers numérique ;
- 4) Diversité culturelle.

**Libre circulation dans l'espace francophone**

Dans le but de favoriser la coopération décentralisée entre les oasis de la langue française du monde entier, nous soutenons la nécessité de mettre en place un passeport francophone opérationnel qui favorise d'une part, la circulation des personnes et, d'autre part, qui légitime l'identification des francophones et francophiles à la francophonie mondiale qui se veut libre, égalitaire et fraternelle.

**Éducation et formation en Français**

Convaincus qu'une langue n'est apprise que si elle est utile pour l'élaboration du savoir et la transmission des connaissances, il est capital que celles et ceux qui ont les moyens acceptent de soutenir humainement, techniquement et financièrement la formation, la recherche, la traduction d'oeuvres et le développement d'opportunités professionnelles dans l'espace francophone.

### **Francisation et « francophilisation » de l'univers numérique**

Ayant la certitude que les potentialités de l'univers virtuel ne sont pas encore exploitées à leur pleine capacité par la francophonie, alors que seulement 5% du contenu numérique se présente en français, il est impératif qu'un effort supplémentaire soit fait par tous les acteurs afin de rattraper ce retard. Il importe donc de « francophiliser » la toile.

### **Diversité culturelle**

Dans le contexte d'une mondialisation orientée vers l'hégémonie de l'unilinguisme, il est culturellement légitime d'exiger de la francophonie prudence et réserve afin que la langue française n'apparaisse comme une langue d'invasion. D'où l'importance pour la francophonie de considérer la diversité culturelle comme valeur ajoutée à toutes les civilisations et l'interculturalité comme carrefour identitaire où chacun enrichit de son expérience personnelle la réalité de l'autre, sans la dénigrer.

Enfin, soucieux de maintenir la proximité engendrée par le Forum mondial de la langue française, les jeunes annoncent leur ferme intention de poursuivre leur engagement pour la protection et la promotion de la francophonie dans un esprit de solidarité.

Nous nous engageons à assister la Francophonie à travers un comité pour le suivi et la mise en oeuvre des recommandations de Québec 2012.

Pour la jeunesse francophone et francophile, le silence n'est pas une option.

**Québec, le 6 juillet 2012**

ANNEXE B  
Statuts Jeunes francophones sans frontières

# STATUTS DE L'ASSOCIATION

## “Jeunes Francophones sans Frontières”

### Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 2 de La charte canadienne des droits et liberté et à l'article 3 de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, portant sur la liberté d'association :

Nous, Jeunes francophones et francophiles du monde, réunis ensemble pour la première fois lors du 1<sup>er</sup> forum mondial de la langue française au Québec du 02 au 06 juillet 2012, signataires de la Déclaration des Jeunes francophones et francophiles,

Fiers de contribuer à la marche du monde et de valoriser l'esprit de créativité, d'initiative et d'intégrité, par la promotion de la culture et de l'éducation, facteurs du progrès social ;

Soucieux de donner à la jeunesse une place de choix dans le concert des nations ;

Désireux de faire de l'espace francophone un foyer de partage et d'espérance pour tous ;

Conscients que le développement socio- économique et culturel du monde est une dynamique collective et le fruit du travail et de l'abnégation ;

Décidons de mettre en place une association régie par les présents statuts et règlement intérieur dont la teneur suit :

### Titre I: Des dispositions Générales

#### Article 1er: De la création

- 1) Il est créé entre les membres qui adhèrent aux présents statuts une association dénommée « **Jeunes francophones Sans frontières** » dont le sigle abrégé est « **JFSF** »
- 2) **JFSF** est une association apolitique, laïque à but non lucratif et à caractère international soumis à la loi régissant les organisations et associations de son siège.

## **Article 2 : Le Siège et le ressort territorial**

Le siège de JFSF est à Québec (Canada). Le siège peut être transféré en tout autre lieu et des représentations régionales peuvent être créées à tout autre endroit dans le monde sur résolution de l'assemblée générale réunie en séance extraordinaire. Les activités couvrent tout l'espace francophone, c'est-à-dire, tout territoire où se trouvent des jeunes francophones et francophiles.

## **Article 3 : La Durée et la Devise**

La durée de l'association est illimitée et sa devise est «**Une jeunesse dynamique est un monde en couleurs**».

## **Titre II: Des objectifs et des principes directeurs**

### **Article 4 : Les objectifs**

Forts de la déclaration des jeunes francophones et francophiles de Québec 2012, JFSF s'engage à stimuler la participation et l'intégration des jeunes à la vie sociale et citoyenne locale, nationale et internationale. Dans cette perspective, les objectifs principaux de JFSF sont :

- 1) Contribuer à la promotion et à la vitalité de la langue française et des cultures francophones dans toute leurs diversités ;
- 2) Promouvoir la prise en compte effective des particularités culturelles et linguistiques qui fondent l'espace francophone et font sa richesse ;
- 3) Mettre en exergue les capacités des jeunes de participer dans leurs domaines respectifs de compétence au processus de développement d'un espace francophone solidaire;
- 4) Promouvoir l'accès à une éducation de qualité pour tous les jeunes ;
- 5) Sensibiliser les jeunes citoyens à la gouvernance participative dans la gestion des affaires publiques;
- 6) Promouvoir des initiatives visant à renforcer la paix, la sécurité, les droits de l'Homme et des peuples dans tout l'espace francophone ;
- 7) Identifier et renforcer les capacités des jeunes francophones œuvrant dans les secteurs prioritaires au développement durable.
- 8) Accroître l'expansion de la langue française sur la Toile pour son rayonnement international.

## **Article 5: Les principes directeurs**

### *1- Le principe de la promotion de la langue française*

La promotion de la langue française va au-delà d'une idéologie politique ; il s'agit, pour nous et nos pairs, de concevoir une vision irénique de partage et d'échange qui prend corps dans la promotion de la solidarité pour tous dans le monde à travers la langue. Nul ne peut déroger à ce postulat s'il veut participer avec nous à la construction d'une francophonie sans frontières.

### *2- Le principe de l'intégration*

Le développement durable passe nécessairement par la formation des réseaux économiques et culturels dont l'objectif primordial promeut la fédération de tous les États ; bien plus, il s'agit d'œuvrer pour l'intégration de la jeunesse pour assurer le passage entre les âges et les lieux.

### *3- Le principe d'ouverture et de solidarité*

La promotion de la francophonie sans frontières obéit à la déconstruction des stéréotypes et entend valoriser les compétences et les performances de tous et de toutes en vue d'une mutualisation des savoirs.

### *4- Le principe de l'engagement*

L'engagement de la jeunesse pour l'émergence d'une francophonie sans frontière est un motif de responsabilité et de prise de conscience. Un tel engagement, axé sur la marche vers l'avenir, répond aux aspirations souveraines de ses membres qui y voient l'expression d'une fraternité tangible.

## **Article 6 : Moyens d'actions**

Pour atteindre ses objectifs, l'association JFSF entend :

- 1) Faire des recherches scientifiques et des analyses pratiques ;
- 2) Participer à la formation et à la sensibilisation des jeunes à travers des enseignements interdisciplinaires ;

- 3) Mener des actions concrètes en faveur de politiques plus favorables à l'accès facile au livre et à la redistribution des livres en français dans tous les pays de l'espace francophone ;
- 4) Nouer des partenariats avec les individus et les communautés cibles ou les organisations poursuivant les mêmes objectifs ;
- 5) Faire un plaidoyer en faveur de l'effectivité d'une formule (ou document) facilitant la mobilité dans l'espace francophone ;
- 6) Encourager la mobilité des jeunes des pays du Nord vers les pays du Sud et entre les jeunes des pays Sud afin de promouvoir le partage d'expériences ;
- 7) Organiser des conférences, séminaires, formations, rencontres, échanges et colloques par et pour des jeunes promouvant la démocratie, la citoyenneté, les droits de l'Homme, l'interculturalité, la cohabitation des langues et le développement durable ;
- 8) Organiser des activités et rencontres culturelles afin d'assurer une plus large publicité aux œuvres des artistes et artisans francophones ;
- 9) Créer des sites internet et blogs francophones ;
- 10) Renforcer des connaissances en matière de paix et d'intégration régionale, de protection des droits de la personne, de l'environnement et de l'exploitation contrôlée des ressources naturelles, notamment en vue de favoriser l'implication des jeunes générations dans l'élaboration des politiques contribuant d'une part à l'éradication de la pauvreté et d'autre part au développement durable.

### **Titre III : DES MEMBRES**

#### **Chapitre 1<sup>er</sup> : La qualité de Membre**

##### **Article 7 : Généralités**

JFSF regroupe trois (03) catégories de membres :

- Les membres fondateurs : ce sont des personnes ayant contribué à la création de l'association et défini ses grandes lignes d'action et d'intervention.
- Les Membres d'honneur : ce sont des personnes physiques et morales qui, bien qu'externes aux activités de l'association, se reconnaissent dans ses statuts et soutiennent de façon morale ou matérielle ses activités.
- Les membres ordinaires : tous jeunes francophones et francophiles

##### **Article 8 : Conditions d'adhésion**

Est membre de JFSF toute personne physique ou morale jouissant de ses facultés mentales et n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation à une peine privative de liberté, ayant fait la demande d'adhérer ou ayant été proposé comme membre, respectant les statuts de l'association et approuvant la déclaration de Québec, élément fondateur de notre association.

### **Article 9 : Perte de la qualité de Membre**

La qualité de membre se perd par :

- Démission matérialisée par une lettre adressée au Comité directeur ;
- Exclusion pour inobservation des dispositions statutaires et réglementaires de l'Association. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale ordinaire à la majorité absolue de ses membres présents ;
- Décès.

## **Chapitre 2 : Droits et obligations des Membres**

### **Article 10 : Droits**

Tout Membre a le droit :

- De prendre part aux Assemblées générales de l'Association et participer à toutes les activités initiées par l'association ;
- D'accéder à tous les produits et structures à caractère social de l'Association.

### **Article 11 : Obligations**

Tout membre de JFSF s'engage à :

- Contribuer au fonctionnement et au développement de l'Association en payant les cotisations aux taux prévus par le règlement intérieur et résolutions des Assemblées générales ;
- Ne pas entreprendre une activité concurrente à celle de l'Association, plus précisément là où elle est implantée ;
- Prendre part aux assemblées générales et autres activités de l'Association ;
- Se comporter de manière à faire honneur à l'Association.

## **TITRE IV : DES ORGANES**

### **Article 12 : Généralités**



Les Organes de JFSF sont les suivants :

- L'Assemblée Générale
- Le comité directeur
- Les Commissions

## **Chapitre 1<sup>er</sup> : L'Assemblée Générale**

### **Article 13 : Sa Composition**

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de JFSF et est composée de tous les membres.

Elle se réunit en séances ordinaires tous les ans, quatre (04) fois et éventuellement en séances extraordinaires.

### **Article 14 : L'assemblée Générale Ordinaire**

#### *1) De la convocation*

L'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée par le Président de JFSF ou le Secrétaire Général par lettre ou message électronique adressée à chaque membre au plus tard 1 mois avant sa tenue. L'acte de convocation indique la date, l'heure, l'ordre du jour de la séance. Les documents à examiner à cette occasion sont joints à l'acte de convocation.

#### *2) De la présidence des Travaux*

Les travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire sont présidés par le Président de l'association ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par son adjoint ou le Secrétaire Général.

#### *3) Du Quorum*

L'Assemblée Générale Ordinaire ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié des membres électeurs et éligibles sont présents. Si le quorum n'est pas atteint, une autre assemblée générale ordinaire est convoquée sous huitaine ; celle-ci siège quel que soit le nombre de membres présents.

#### *4) Des pouvoirs*

L'Assemblée Générale Ordinaire est compétente pour :

- Statuer sur le rapport d'activité du Comité directeur ;
- Définir la politique à appliquer par le Comité directeur au cours de l'exercice budgétaire ;
- Élire les membres du Comité directeur dont son président ;

- Examiner et adopter les propositions d'exécution des activités de l'Association ;
- Admettre de nouveaux membres ;
- Exclure des membres.

5) *Des mandats de représentation et des modalités de vote*

- Tout membre fondateur ou d'honneur empêché peut déléguer ses pouvoirs à un autre membre en règle par procuration écrite, datée et signée du délégant. Toutefois, aucun membre ne peut être porteur de plus d'un mandat de représentation ;
- Le vote se fait sur le principe « un électeur, une voix » ;
- Les décisions sont prises à la majorité simple des voix et, en cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

6) *Des réunions*

- L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit toutes les fois que le Comité directeur le juge utile.

## **Article 15 : De l'Assemblée Générale extraordinaire**

1) *De la convocation*

L'Assemblée Générale extraordinaire est convoquée par le/la Président (e) ou les deux tiers (2/3) des membres fondateurs et d'honneur en règle.

2) *De la présidence des travaux*

- Les travaux de l'Assemblée générale extraordinaire sont conduits par le/la Président (e) de JFSF quand c'est lui/elle qui a convoqué ladite assemblée ;
- Lorsqu'elle est convoquée par les deux tiers (2/3) des membres, l'assemblée élit le président de séance, un secrétaire de séance et un scrutateur.

3) *Des pouvoirs*

L'Assemblée Générale extraordinaire est compétente pour :

- Élire partiellement les membres du Comité directeur;
- Adopter le règlement intérieur de JFSF ;

- Dissoudre l'Association ;
- Statuer sur le transfert du siège de l'Association.

#### 4) *De la prise de décision*

Les décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés suivant le principe « Un électeur, une voix ».

#### 5) *Du Quorum*

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si :

- La moitié au moins des membres est présente lorsqu'elle a été convoquée par le/la Président (e) de l'Association ;
- Les deux tiers (2/3) des membres sont présents lorsqu'elle n'a pas été convoquée par le/la Président (e) ;
- Lorsque le Quorum n'est pas atteint, une autre assemblée générale extraordinaire est convoquée dans les mêmes conditions et siège quel que soit le nombre de membres présents.

## **Chapitre II. Du Comité directeur**

### **Article 16 : Le Comité directeur est l'Organe délibérant de l'Association**

#### 1) *De sa composition et du mandat*

Constitué des responsables de chaque commission et des membres d'honneur élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour un mandat de trois (03) ans renouvelable.

#### 2) *Des réunions et des compétences*

Le Comité directeur se réunit deux fois par an sur convocation de son/sa Président (e) par tout acte laissant une trace certaine huit jours avant sa tenue à l'effet de :

- Statuer sur le rapport d'activité de l'association;
- Veiller à l'application de la politique définie par l'Assemblée générale ;
- Examiner toute situation dans l'intérêt de l'Association.

#### 3) *Des rémunérations*

Les fonctions de membre du Comité directeur ainsi que celles de tous les autres membres se font à titre gratuit. Toutefois, le remboursement des frais peut être

accordé à tout membre qui prend part à une session du conseil au prorata des fonds disponibles.

#### 4) *Du Quorum*

Le Quorum est réputé atteint lorsqu'au moins la moitié des membres sont présents ou représentés. Dans le cas contraire, une autre session est convoquée pour le lendemain et il siège quel que soit le nombre des membres présents.

### **Chapitre III. Des Commissions**

#### **Article 17 : Nombre de commissions**

JFSF développe en son sein quatre (04) commissions interdépendantes, conformément au Manifeste qui féconde l'association lors du 1<sup>er</sup> Forum mondial de la langue française au Québec. Chaque commission, en ce qui la concerne, mène des activités proactives pour le compte de l'Association.

#### **Article 18 : Composition des commissions**

Les commissions sont composées de tous les membres de l'Association désirant mettre leurs connaissances et compétences au service de la jeunesse francophone dans un domaine qui leur est familier.

#### **Article 19 : Fonctionnement des commissions**

Les commissions fonctionnent de manière autonome mais dans le stricte respect de la politique générale de l'association et font des plans d'action et des rapports d'étape réguliers qu'ils soumettent au comité directeur pour avis.

Les rapports généraux de chaque commission seront présentés lors de chaque Assemblée générale.

### **TITRE V : DES RESSOURCES**

#### **Article 18 : De La provenance des ressources**

Les ressources de JFSF proviennent :

- Des subsides et financements qui lui sont octroyés par des personnes et institutions publiques ou privées ;
- Des dons et legs ainsi que toutes sommes perçues à l'occasion d'activités ou de manifestations organisées par l'Association en vue de la réalisation de ses objectifs ;

- De toute autre source conforme aux lois et règlements en vigueur.

### **Article 19 : De la sécurisation des fonds**

Les avoirs financiers de l'Association sont déposés dans au moins un compte ouvert auprès des institutions financières du pays de domiciliation ou tout autre pays conformément à la législation en vigueur.

Les comptes ainsi ouverts sont gérés sur le principe de la double signature, dont celle du (de la) Président (e) et du Trésorier. En cas d'indisponibilité de l'un des signataires, le Comité Directeur peut prendre une résolution désignant un signataire intérimaire à titre d'administrateur (s).

### **Article 20 : De la compatibilité et de la vérification des comptes**

JFSF tient une comptabilité conformément au plan OHADA.

Les comptes de JFSF sont audités chaque année par un auditeur externe qui peut assister et être entendu à la session du Conseil d'Administration statuant sur l'exécution du budget de l'Association.

### **Article 21 : De l'exercice budgétaire**

L'exercice budgétaire de JFSF court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année conformément à la législation en vigueur.

## **Titre VI. Des dispositions diverses et transitoires**

### **Article 22 : De la modification des statuts**

Les Statuts de JFSF ne peuvent être modifiés qu'en Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet.

### **Article 23 : Du règlement intérieur**

Un règlement intérieur précisant les modalités d'application des présents statuts sera ultérieurement adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

### **Article 24 : De la dissolution**

JFSF peut être dissout à la demande des 2/3 des membres de l'Assemblée Générale réunie en Assemblée extraordinaire ; en conséquence, l'Assemblée Générale désigne le liquidateur chargé de réaliser l'actif et de liquider le passif. L'Actif sera dévolu à une structure poursuivant les mêmes buts.

Pour le Comité Directeur,

Isidore Pentecôte BIKOKO et Samuel SAMSON

Fait à Québec le 25 mars 2014.

ANNEXE C  
Manifeste du 20 mars 2013

Le 14 mars 2013

A

**Son Excellence  
Monsieur le Secrétaire Général de  
l'Organisation Internationale de la  
Francophonie (OIF)**

**Objet : Pour le renforcement de la solidarité francophone.**

Excellence,

Nous, les signataires de la Déclaration des Jeunes Francophones et Francophiles lors du 1<sup>er</sup> Forum Mondial de la Langue Française, en ce 20 mars 2013, Journée Internationale de la Francophonie, réaffirmons notre volonté de concrétiser, dans un avenir proche, les actions majeures de la Déclaration de Québec concernant les thématiques suivantes :

- 1) Libre circulation dans l'espace francophone ;
- 2) Éducation et formation en français ;
- 3) Francisation et « francophilisation » de l'univers numérique ;
- 4) Diversité culturelle.

En effet, nous sommes convaincus que la langue française est un outil privilégié dans le grand dialogue interculturel. Sa pratique, dans la plus petite mesure, s'impose comme le socle granitique d'un univers fédérateur de toutes les différences de tons, d'accents, de vocabulaires. C'est une initiative qui trouve son sens dans la promotion du Volontariat International de la Francophonie, même si un tel engouement ne remplit pas toujours les attentes d'un *Passeport* francophone en étude. La solidarité de la jeunesse francophone passe par la mobilité, vecteur de *la diversité culturelle*, gage d'un humanisme postmoderne pour une société en crise.

Ainsi, donc, nous nous engageons à travailler directement avec l'OIF, par l'entremise des États et des communautés dont nous sommes citoyens, à développer des espaces de liberté dans lesquels nos identités religieuses, ethniques et culturelles distinctes pourront s'épanouir et, à demeure, où nos vies, d'égale importance, pourront être vécues dans la dignité, à l'abri de toute hégémonie politique, économique et culturelle.

Plus que jamais, nous voulons célébrer une francophonie dynamique qui promeut les valeurs de liberté, d'humanisme, de droits de l'homme, de droit des peuples à disposer



d'eux-mêmes, de démocratie, d'égalité, de dignité des hommes et des femmes, des cultures en dialogue, dans la solidarité communautaire pour le développement . Nous voulons être le bras séculier des opérateurs de la Francophonie dans leur volonté d'accompagner des personnes ayant le français en partage. Nous voulons sortir des sentiers battus et ensemble faire pari sur l'avenir !

Recevez, Excellence, nos vœux les meilleurs pour la Francophonie sans frontières.

ANNEXE D

Liste des membres – Jeunes francophones sans frontières

Liste des membres – Jeunes francophones sans frontières

N°	NOMS	COURRIELS
1	Julian CAVALLI	juliancaballi@hotmail.com
2	Elisabeth LARUE	Elarue01@hotmail.com
3	Marianne STONGE	mariannesonge@gmail.com
4	Rémi GOUPIL	directeur@fjfnb.hb.ca
5	Julianne BROWN	juliannebrown@hotmail.com
6	Natalie HAGGAR	nataliehaggar@hotmail.com
7	Mandy MIGUES	mandymigues@gmail.com
8	Oide Mazeromme	Ovide.maz@gmail.com
9	Doris perez	dorisedith@gmail.com
10	Daniel castillo	Djcastillo27@yahoo.es
11	Assia belgeddouche	Assiabel2000@yahoo.fr
12	Marcellin koba	marcellinkoba@yahoo.fr
13	Marden veganaden	jesmarden@gmail.com
14	Jamaina gomes	jamainafrances@gmail.com
15	Raquel pollo gonzalez	raquelpollo@yahoo.es
16	Norbert gallo	Norbert.gallo@gmail.com
17	Jeudy Aymeric	jeudyaymeric@hotmail.fr
18	Jules obama	Obama84@yahoo.fr
19	Marco morency	Marco.morency@snacadie.org
20	Eric Mathieu Doucef	Eric.mathieu.doucet@gmail.com
21	Mabaya mandungu	Ongtoi_rdcmm@yahoo.fr
22	Rachel decuir	Rachel.decuir@gmail.com
23	Marilou loncol daigneault	Marilou.loncol@gmail.com
24	Baguiri oumemath	oumbaguiri@yahoo.fr
25	Degboe rolande	degboerolande@yahoo.fr
26	Maricel fernandez millet	milletmari@gmail.com
27	Julian cavalli	juliancavalli@hotmail.com
28	Rémi goupil	directeur@fjfnb.nb.ca
29	Julianne brown	juliannebrown@hotmail.com
30	Mathias brismée	mbrismee@hotmail.com
31	Ariane juneau-godin	ariane@fjfnb.nb.ca
32	Ribio nzeza bunketi buse	nzezaribio@yahoo.fr
33	Nehemiya naman	kakalenehemie@yahoo.fr
34	Ameur lahoul	lahoul@yahoo.fr
35	Merar yazid	Merar1983@yahoo.fr
36	Amadou moctar diallo	amoctardiallo@gmail.com
37	Sidy fall	Hugovictor1802@gmail.com
38	Roxalle tardif-couture	Roxanne.t.c@hotmail.ca
39	Adrienne haleth ramos	Haleth.87@gmail.com
40	Nicolas corbeil	nlcorbei@ucabaty.ca
41	Bokodjin A.dodji	bokodji@gmail.com

42	Jean-Philippe vinette	Jean-philippe.vinette@live.ca
43	Claude Kazadi Lubatshi	kazaclaude@yahoo.fr
44	Christoforos pavlakis	chrispavlakis@hotmail.com
45	Samuel samson	samuelsamson@sympatico.ca
46	Jean-pierre bahouny	Bakkoum78@yahoo.fr
47	Julie labelle morisette	Julie.moris7@gmail.com
48	Chantal gaudet	Cgaudet16@yahoo.ca
49	Rachelle francoeur	rachlfrancoeur@gmail.com
50	Rémi marien	Remi_mari1@hotmail.fr
51	Bénie Maleka	b.maleka@hotmail.be
52	Manu mainil	emainil@gmail.com
53	Nathan rabalais	njrabalais@gmail.com
54	Yvens rumbold	Yvens2004@yahoo.fr
55	Pollo gonzalez raquel	raquelpollo@yahoo.es
56	Raoul reyes mancebo	Rrmancebo1982@gmail.com
57	Moise valesy	Lyvesa7@yahoo.fr
58	Criscel heon	criscelleon@yahoo.ca
59	Ignacio reyes cayul	Ignacito.ignacito@gmail.com
60	Jamina nazzari gomes	jamainafrances@gmail.com
61	Jean-louis max	Reves-realises@lapiste.not
62	Younes kanboul	kanbouj@free.fr